



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt création

Question écrite n° 41677

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur l'application du crédit d'impôt métiers d'art pour les entreprises artisanales. La complexité d'accès à ce dispositif est à l'origine de nombreux contentieux fiscaux entre l'État et, selon les dernières estimations, près de 500 entreprises artisanales. Ces entreprises bénéficiaires font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux. En raison du fonctionnement actuel de ce crédit d'impôt, ces contrôles se soldent par des demandes de remboursement des sommes perçues sur plusieurs exercices, sommes que la plupart des artisans ne sont pas en mesure de verser dans les délais alloués. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour assouplir l'accès et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41677

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11501

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)